


Jeudi 25 octobre 2018


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 PRÉFECTURE DU RHÔNE
 Direction départementale des territoires
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE
 COMMUNES DE COURZIEU ET CHEVINAY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT
 DE L'AUBERGE DE SAINT-BONNET-LE-FROID
 SITUÉ SUR LES COMMUNES DE COURZIEU ET CHEVINAY
 ET SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU SCHEMA DE COHERENCE
 TERRITORIALE (SCOT) DE L'OUEST LYONNAIS ET DES PLANS
 LOCAUX D'URBANISME (PLU) DE CES DEUX COMMUNES

Par arrêté préfectoral du 15 octobre 2018, dans les formes prescrites par les articles L. 123-1 à L. 123-19 et R. 123-1 à R. 123-27 du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte sur demande du président de la communauté de communes du pays de l'Arbresle (CCPA), autorité responsable du projet.

Cette enquête publique, d'une durée de 33 jours consécutifs, sera ouverte du lundi 12 novembre 2018, 9 heures, au vendredi 14 décembre 2018, 16 h 30 :

- en mairie de Courzieu, siège de l'enquête, 10, place de la Mairie, 69690 Courzieu ;
- en mairie de Chevinay, 42, route de Saint-Pierre, 69210 Chevinay ;

- à la CCPA, 117, rue Pierre-Passemerd, 69210 L'Arbresle,
- au SDL, 25, chemin du Stade, 69 670 Vaugneray, aux horaires habituels d'ouverture au public.

Le projet de développement de l'Auberge de Saint-Bonnet-le-Froid sur la commune de Courzieu et Chevinay, classées en zone de montagne, comprend la création d'hébergements, de salles de réception et de restauration sur une surface de plancher supérieure à 300 m², ainsi que 80 places de stationnement (non imperméabilisé) à l'ouest du bâtiment.

Compte tenu de sa superficie, supérieure à 300 m², la création d'une unité touristique nouvelle (UTN) est nécessaire. La création de cette UTN et ses aménagements imposent la modification du SCOT de l'ouest lyonnais, ainsi que des PLU des deux communes susvisées.

- Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable :
- sur support papier dans les lieux d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
 - sur Internet, aux adresses suivantes : www.rhone.gouv.fr/Actualites/Consultations-et-enquetes-publiques et sur amenagement-auberge-st-bonnet-le-froid.enquetepublique.net ;
 - sur un poste informatique mis à disposition à la CCPA, aux horaires d'ouverture au public.

- Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- directement auprès du commissaire enquêteur au cours de ses permanences ;
 - sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, déposés dans les lieux d'enquête ;
 - par courrier adressé à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, en mairie de Courzieu, à l'adresse susmentionnée ;
 - sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : amenagement-auberge-st-bonnet-le-froid.enquetepublique.net ;
 - par courriel à l'adresse électronique suivante : amenagement-auberge-st-bonnet-le-froid@enquetepublique.net

Le dossier d'enquête publique comprend notamment l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale Auvergne - Rhône-Alpes. Il contient également un rapport sur les incidences environnementales du projet. Ces documents sont consultables sur le site Internet dédié à l'enquête publique mentionné ci-dessus.

L'autorité responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est le président de la CCPA, à l'adresse susvisée ou par e-mail à ccpa@paysdelarbresle.fr.

- M. Jean-Louis DELFAU, conservateur des hypothèques honoraire, en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions :
- en mairie de Courzieu, siège de l'enquête :
 - le lundi 12 novembre 2018, de 9 à 12 heures ;
 - le vendredi 14 décembre 2018, de 13 h 30 à 16 h 30 ;
 - en mairie de Chevinay :
 - le samedi 24 novembre 2018, de 9 h 30 à 12 heures ;
 - le samedi 8 décembre 2018, de 9 h 30 à 12 heures ;
 - au siège de la CCPA : le mercredi 14 novembre 2018, de 9 à 12 heures ;
 - au siège du SDL : le mercredi 28 novembre 2018, de 14 à 17 heures.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairies de Courzieu et de Chevinay, à la Direction départementale des territoires, ainsi que sur le site Internet des Services de l'Etat dans le Rhône : www.rhone.gouv.fr/Actualites/Consultations-et-enquetes-publiques pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

- Au terme de cette enquête les décisions susceptibles d'intervenir sont :
- l'approbation de la mise en compatibilité du SCOT de l'ouest lyonnais par délibération du comité syndical du SDL ou, à défaut, par arrêté du préfet du Rhône ;
 - l'approbation de la mise en compatibilité des PLU des communes de Courzieu et de Chevinay par délibération des conseils municipaux des communes ou, à défaut, par arrêté du préfet du Rhône ;
 - l'approbation de la déclaration de projet relatif à l'intérêt général du projet de développement de l'Auberge de Saint-Bonnet-le-Froid, par délibération du conseil communautaire de la CCPA, maître d'ouvrage du projet.

Le directeur départemental, Joël PRILLARD

Annonces classées



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Direction départementale des territoires

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRÉSIE

COMMUNES DE COURZIEU ET CHEVINAY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AUBERGE DE SAINT-BONNET-LE-FROID SITUÉ SUR LES COMMUNES DE COURZIEU ET CHEVINAY ET SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU SCHEMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) DE L'OUEST LYONNAIS ET DES PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU) DE CES DEUX COMMUNES

Par arrêté préfectoral du 15 octobre 2018, dans les formes prescrites par les articles L. 123-1 à L. 123-19 et R. 123-1 à R. 123-27 du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte sur demande du président de la communauté de communes du pays de l'Arbrésie (CCPA), autorité responsable du projet.

Cette enquête publique, d'une durée de 29 jours consécutifs, sera ouverte du lundi 12 novembre 2018, 9 heures, au vendredi 14 décembre 2018, 16 h 30 :

- en mairie de Courzieu, siège de l'enquête, 10, place de la Moiré, 69690 Courzieu ;
- en mairie de Chevinay, 42, route de Saint-Pierre, 69270 Chevinay ;
- à la CCPA, 117, rue Pierre-Passemand, 69210 l'Arbrésie ;
- ou SOL, 25, chemin du Stade, 69 670 Veauxnetoy, aux horaires habituels d'ouverture au public.

Le projet de développement de l'Auberge de Saint-Bonnet-le-Froid sur la commune de Courzieu et Chevinay, classées en zone de montagne, comprend la création d'hébergements, de salles de réception et de restauration sur une surface de plancher supérieure à 300 m², ainsi que 80 places de stationnement (non imperméabilisées) à l'ouest du bâtiment.

Compte tenu de sa superficie, supérieure à 300 m², la création d'une unité touristique nouvelle (UTN) est nécessaire. La création de cette UTN et ses aménagements imposent la modification du SCOT de l'ouest lyonnais, ainsi que des PLU des deux communes susvisées.

- Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable :
- sur support papier dans les lieux d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
 - sur internet, aux adresses suivantes : www.rhone.gouv.fr/actualites/consultations-et-enquetes-publiques et www.aménagement-auberge-st-bonnet-le-froid.enquete.publique.net ;
 - sur un poste informatique mis à disposition à la CCPA, aux horaires d'ouverture au public.

- Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- directement auprès du commissaire enquêteur au cours de ses permanences ;
 - sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, déposés dans les lieux d'enquête ;
 - par courrier adressé à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, en mairie de Courzieu, à l'adresse susmentionnée ;
 - sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : aménagement-auberge-st-bonnet-le-froid.enquete.publique.net ;
 - par courriel à l'adresse électronique suivante : aménagement-auberge-st-bonnet-le-froid@enquete.publique.net

Le dossier d'enquête publique comprend notamment l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale Auvergne - Rhône-Alpes. Il contient également un rapport sur les incidences environnementales du projet. Ces documents sont consultables sur le site internet dédié à l'enquête publique mentionné ci-dessus.

L'autorité responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est le président de la CCPA, à l'adresse susvisée ou par e-mail à ccpa@paysdelarbrésie.fr

M. Jean-Louis DELFAU, conservateur des hypothèques honoraire, en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions :

- en mairie de Courzieu, siège de l'enquête :
 - le mardi 12 novembre 2018, de 9 à 12 heures ;
 - le vendredi 14 décembre 2018, de 13 h 30 à 16 h 30 ;
- en mairie de Chevinay :
 - le samedi 24 novembre 2018, de 9 h 30 à 12 heures ;
 - le samedi 8 décembre 2018, de 9 h 30 à 12 heures ;
- au siège de la CCPA : le mercredi 14 novembre 2018, de 9 à 12 heures ;
- au siège du SOL : le mercredi 28 novembre 2018, de 14 à 17 heures.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairies de Courzieu et de Chevinay, à la Direction départementale des territoires, ainsi que sur le site Internet des Services de l'Etat dans le Rhône www.rhone.gouv.fr/Actualites/Consultations-et-enquetes-publiques pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de cette enquête les décisions susceptibles d'intervenir sont :

- l'approbation de la mise en compatibilité du SCOT de l'ouest lyonnais par délibération du comité syndical du SOL ou, à défaut, par arrêté du préfet du Rhône ;
- l'approbation de la mise en compatibilité des PLU des communes de Courzieu et de Chevinay par délibération des conseils municipaux des communes ou, à défaut, par arrêté du préfet du Rhône ;
- l'approbation de la décision de projet relatif à l'intérêt général du projet de développement de l'Auberge de Saint-Bonnet-le-Froid, par délibération du conseil communautaire de la CCPA, maître d'ouvrage du projet.

Le directeur départemental, Joël PHILLARD.

52 3015